

§ 2. Et il est de plus pourvu, stipulé et convenu par ces présentes, que *John Macnider, Charles Hunter, John Neilson, Jacques Leblond, Senr. Joseph Planté, Dr. François Blanchet, Senr. François Romain, Senr. John White, Charles Smith, John Thompson, François Languedoc, Thomas White George Vanselson, François Durette et James Ross*, sont déclarés être, en vertu de cet Acte, les *Pre-miers Directeurs* de la dite Compagnie d'Assurance de Québec, contre les Accidens du Feu, et qu'ils continueront d'agir comme Directeurs, pour les fins susdites pendant le tems ci-après mentionné, c'est-à-savoir : le premier *Lundi* du mois de *Mai* qui sera dans l'année de Notre Seigneur, Mil huit cent dix-neuf, *Cinq* des premiers Directeurs susdits se retireront de leur dit emploi de Directeurs par ballotte entr'eux, et le même jour, (après un avertissement préalable de Deux Semaines, inséré en Anglois et en François, dans un ou *plusieurs papiers* nouvelles, publiés à Québec) les Actionnaires de la dite Compagnie pour le tems d'alors, et ayant droit de voter, procéderont à l'élection de *Cinq* autres personnes dûment qualifiées comme susdit (pour remplacer les Directeurs qui se seront retirés comme susdit) et les voix seront données par ballotte et suivant le nombre d'actions que chaque Actionnaire possédera respectivement, tel qu'il est ci-devant pourvu, relativement à la manière de voter dans les Assemblées Générales. Les voix seront données par écrit, et déposées dans une boîte destinée à cet objet, au Bureau de la Compagnie, en la Cité de Québec, entre *dix* heures du matin et une heure de l'après-midi, le jour de l'élection, auquel tems la dite Boîte sera ouverte, et les ballottes y continues, vérifiées et comptées en présence de tels

Noms des
premiers Di-
recteurs.

Combien de
tems ils res-
teront en
office.

Mode d'E-
lection.

Dir
alon
moi
men
me
de v
teur
tres
ball
Lun
et
aut
mar
moi
aut
sus
une
men
Dir
cin
nés.
Ma
suiv
plac
lifé
Pou
Act
qui
vice
com
teur
rete
pen
où
stip
tou
sig
ran
teu